

Modifications

Décembre 2021

MENSUELLES

Liste définitive - Version n° 4

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs	01-12-21
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Prime	Paiement de la prime annuelle équivalent à 31 x le salaire horaire.	01-12-21
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Aug. conv. et index.	Augmentation conventionnelle de 0,08€/heure : - des salaires minima et effectifs Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes (pour équipes successives organisées ou occasionnellement) - de la prime horaire décalé	01-12-21
102.04	Carrières de grès et quartzite	Aug. conv. et index.	Augmentation conventionnelle de 0,08€/heure : - des salaires minima et effectifs Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité FSE	01-12-21
102.05	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes	01-12-21
102.08	Carrières et scieries de marbres	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité chômage temporaire	01-12-21
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des primes	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	<i>Indexation de 1 %:</i> - des salaires minima et effectifs	01-12-21
106.02	Industrie du béton	Augm. conv.	<i>Augmentation conventionnelle de 0,08€:</i> - des salaires minima et effectifs au 01/11/2021 <i>Augmentation de 0,4 %:</i> - des primes d'équipe minimales et effectives au 01/11/2021	rétroactif
106.02	Industrie du béton	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires horaires minima et effectifs - des salaires à la pièce - du salaire des étudiants - des salaires aux primes ou au rendement - des primes d'équipes - des autres primes faisant partie intégrante du salaire - des indemnités de logement et de nourriture	01-12-21
109.00	Habillement et confection	Prime	<i>Indemnité de 2 €/jour</i> pour les jours de CFM corona entre le 01/01/2021 et le 30/09/2021. Les sommes payées peuvent être récupérées par l'employeur auprès du Fond social.	01-12-21
110.00	Entretien du textile	Prime	<i>Indemnité de 3 €/jour</i> pour les jours de CFM Corona entre le 01/01/2021 et le 30/09/2021. Les sommes payées peuvent être récupérées par l'employeur auprès du Fond social.	01-12-21
111.01	Transformation industrielle des métaux	Prime	<i>Prime de rétroactivité de 200 € bruts</i> • Pour les travailleurs en service au 30/11/2021 • Min 60 jours de travail effectif en 2021 et prorata pour les nouveaux entrés en service en 2021 • Prorata pour les temps partiels sur base du régime de travail au 30/11/2021 • Possibilité de prévoir un avantage équivalent	01-12-21
111.02	Transformation artisanale des métaux	Prime	<i>Prime de rétroactivité de 200 € bruts</i> • Pour les travailleurs en service au 30/11/2021 • Min 60 jours de travail effectif en 2021 et prorata pour les nouveaux entrés en service en 2021 • Prorata pour les temps partiels sur base du régime de travail au 30/11/2021 • Possibilité de prévoir un avantage équivalent	01-12-21
112.00	Entreprises de garage	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
113.00	Industrie céramique	Augm. conv.	<p>Augmentation conventionnelle de 0,12 €/heure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des minimas et effectifs <p>Augmentation de 0,4 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des primes d'équipes <p>Augmentation de 2,24 €:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'indemnité de chômage temporaire (total = 5,74€). <p>Rétroactif au 01/11/2021</p>	rétroactif
113.00	Industrie céramique	Frais transport	Au 01/11/2021, frais de transport privé passé à 85% à partir du 1er kilomètre.	rétroactif
116.00	Industrie chimique	Aug. conv. et index.	<p>Augmentation de 0,10 € (régime 40h/semaine):</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima <p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes minima suite à une augmentation des montants par le secteur 	01-12-21
116.00	Industrie chimique	Frais transport	Intervention employeur de 10 €/mois dans les frais de parking SNCB pour les travailleurs ayant un abonnement SNCB	01-12-21
116.00	Industrie chimique	Info new's	Introduction d'une indemnité de sécurité d'existence de 11,50 € /jour non presté à charge de l'employeur pour les travailleuses enceintes en cas d'écartement obligatoire	01-12-21
116.00	Industrie chimique	Info new's	Augmentation de l'indemnité complémentaire chômage économique : 11,50 € /jour	01-12-21
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	Indexation de 0,6695 % :	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
118.00	<i>Industrie alimentaire SAUF boulangeries et pâtisseries artisanales</i>	Prime	<i>Prime de 55 € SAUF conversion</i>	01-12-21
118.01	<i>Meuneries et fleurs de seigle</i>	Prime	<i>Prime de 55 € SAUF conversion</i>	01-12-21
118.03	<i>Boulangeries et pâtisseries artisanales</i>	Prime	<i>Prime de 55 € SAUF conversion</i>	01-12-21
118.05	<i>Biscuiteries, biscotteries et pâtisseries industrielles</i>	Prime	<i>Prime de 55 € SAUF conversion</i>	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
118.07	Brasseries	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.08	Eaux de boissons, limonades, cidres, jus, vins, apéritifs et distilleries de fruits	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.10	Conserveries de fruits, fruits confits, pâtes de pommes, fruits congelés et surgelés, confitureries, siropes et pectineries	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.11	Conserverie et préparation de viandes et volailles	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.12	Laiteries, beurseries et fromageries	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
118.14	Chocolateries et confiseries	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.16	Conserverie et préparation de poissons	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.17	Torrefaction et préparation de café	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.18	Vinaigreries	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
118.19	Alimentation de régime	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
118.20	Alimentation pour bétail	Prime	Prime de 55 € SAUF conversion	01-12-21
119.00	Commerce alimentaire	Prime	Prime annuelle de décembre : 112,20 €	01-12-21
119.00	Commerce alimentaire	Prime	Prime unique de 130 € Modalités d'octroi et de paiement: Flash prime unique 2021-11	01-12-21
119.01	Commerce alimentaire	Prime	Prime annuelle de décembre : 112,20 €	01-12-21
119.01	Commerce alimentaire	Prime	Prime unique de 130 € Modalités d'octroi et de paiement: Flash prime unique 2021-11	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
119.02	Boucheries et charcuteries	Prime	Prime annuelle de décembre : 112,20 €	01-12-21
119.02	Boucheries et charcuteries	Prime	Prime unique de 130 € Modalités d'octroi et de paiement: Flash prime unique 2021-11	01-12-21
119.03	Commerce de boissons	Prime	Prime annuelle de décembre : 112,20 €	01-12-21
119.03	Commerce de boissons	Prime	Prime unique de 130 € Modalités d'octroi et de paiement: Flash prime unique 2021-11	01-12-21
120.00	Industrie textile et bonneterie	Prime	Indemnité de 3 €/jour pour les jours de CFM corona entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021.	rétroactif
124.00	Construction	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
124.00	Construction	éco-chèques	Eco-chèque 130 € à payer en 12/2021 aux ouvriers ayant au moins 1 jour rémunéré ou assimilé (CCT 98) en 2021 et jusqu'au 15/12/2021 Si l'employeur accorde déjà des EC à concurrence du plafond annuel de 250 €, il doit octroyer un avantage équivalent et informer son gestionnaire via le RP de 12/2021	01-12-21
125.01	Exploitations forestières	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs pour un montant de minimum 0,06 € - des primes fixes	01-12-21
125.02	Scieries et industries connexes	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs pour un montant de minimum 0,06 € - des primes fixes	01-12-21
125.03	Commerce du bois	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs pour un montant de minimum 0,06 € - des primes fixes	01-12-21
126.00 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minimas et effectifs (Ne s'applique pas aux employés qui pendant la période 2021-2022 reçoivent des augmentations effectives du salaire et/ou d'autres avantages équivalents selon les modalités propres de l'employeur)	01-12-21
126.00 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Prime	Prime temporaire pour certains travailleurs dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020.	01-12-21
126.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minimas et effectifs - des primes sectorielles	01-12-21
127.00	Commerce de combustibles	Prime	Prime de rétroactivité de 10 €/mois civil de 2021 avec au moins 1 jour de travail effectif (à calculer en 12/21)	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima hebdomadaires et partie des effectifs correspondant aux minima</i>	01-12-21
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	éco-chèques	<i>Octroi des éco-chèques</i>	01-12-21
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Prime	<i>Prime unique de 0,10 € /heure sur les prestations de 2021</i>	01-12-21
136.00	Transformation du papier et carton	Frais transport	<i>L'indemnité vélo passe à 0,20 €/km au 01/11/2021</i>	rétroactif
140.01	Autobus et autocars	Chèques-cadeaux	<i>Pour le personnel roulant des services réguliers spécialisés uniquement : Les ouvriers qui du fait des vacances annuelles n'ont pas droit à l'indemnité RGPT au cours d'un mois déterminé, ont droit à un chèque cadeau d'une valeur correspondante à : - 21 € avec un régime de travail de plus de 25h sur 38h - 14 € avec un régime de travail de max 25h sur 38h Ce chèque cadeau sera octroyé à l'occasion de Saint-Nicolas ou de Noël de l'année concernée, indépendamment du fait que l'ouvrier soit encore en service ou pas.</i>	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
140.01	Autobus et autocars	éco-chèques	<i>Octroi des éco-chèques pour le personnel de garage</i>	01-12-21
140.02	Taxis	Chèques-cadeaux	<p><i>L'employeur doit octroyer en décembre 2021 un chèque-cadeau aux ouvriers qui répondent aux conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>minimum 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise au 1/12/2021;</i> - <i>avoir presté au moins un jour de travail en 2021.</i> <p><i>Montant du chèque cadeau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ouvriers à temps plein ou occupés avec un régime de travail supérieur à 50 % de celui du travailleur à temps plein suivant le contrat de travail : 35 €</i> - <i>ouvriers occupés avec un régime de travail inférieur à 50 % de celui du travailleur à temps partiel suivant le contrat de travail : 17,5 €</i> <p><i>L'employeur peut obtenir le remboursement de la valeur faciale des chèques auprès du fonds social.</i></p>	01-12-21
140.02	Taxis	Frais transport	<i>L'indemnité vélo passe à 0,24 €/km au 01/11/2021</i>	rétroactif
140.03	Transport routier et logistique pour compte de tiers	Chèques-cadeaux	<p><i>Chèque-cadeau de 40 € octroyé par l'employeur à l'occasion du nouvel an.</i></p> <p><i>Les entreprises qui octroyaient déjà un chèque-cadeau doivent prévoir un avantage équivalent.</i></p> <p><i>Le chèque cadeau est versé sous forme de virement, de bon d'achat ou de chèque-cadeau.</i></p> <p><i>Octroyé aux ouvriers présents dans l'entreprise au 31/12/2021 et ayant perçu un salaire pendant au moins 6 mois sans interruption.</i></p>	01-12-21
140.03	Transport routier et logistique pour compte de tiers	éco-chèques	<i>Calcul et octroi des éco-chèques avec les paies de décembre pour le personnel de garage et le personnel non roulant - <u>Octroi en 12/2021</u></i>	01-12-21
140.04	Transports et logistiques – Assistance dans les aéroports	Chèques-cadeaux	<i>Calcul d'un chèque cadeau de 35 € aux travailleurs occupés au 31/12.</i> <p><i>Pas de proratisation en fonction du temps de travail ou en cas d'entrée au cours de l'année.</i></p>	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
140.04	Transports et logistiques – Assistance dans les aéroports	éco-chèques	Octroi d'éco-chèque ou avantage équivalent de 50 € pour les travailleurs en service avec une ancienneté d'au moins 6 mois au moment de l'octroi. (15/12/2021 au plus tard)	01-12-21
140.05	Déménagement	Indexation	Adaptation des indemnités d'éloignement et de séjour et de la prime de flexibilité <u>du personnel roulant uniquement</u>	01-12-21
140.05	Déménagement	Indexation	Indexation de 3,22 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités complémentaires <u>Tous sauf le personnel de garage</u>	01-12-21
142.01	Récupération de métaux	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21
144.00	Agriculture	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.01	Floriculture	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.03	Pépinières	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
145.04	Aménagement de parcs et jardins	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.05	Fructiculture	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
145.07	Culture des champignons et truffes	éco-chèques	Calcul des éco-chèques et octroi par le fonds	01-12-21
149.01	Electriciens	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de 0,4% - des salaires minima et effectifs	01-12-21
149.02	Carrosserie	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21
200.00	CP auxiliaire pour employés	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs (Ne s'applique pas aux employés qui pendant la période 2021-2022 reçoivent des augmentations effectives du salaire et/ou d'autres avantages équivalents selon les modalités propres de l'employeur)	01-12-21
200.00	CP auxiliaire pour employés	Prime	Prime temporaire pour certains travailleurs dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020.	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
201.00	Commerce de détail indépendant	Indexation	<p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - RMMMG Sectoriel 	01-12-21
201.00	Commerce de détail indépendant	Prime	<p>Prime unique de 56 € pour les travailleurs à temps plein le 30/11/2021. Au prorata pour les temps partiels</p>	01-12-21
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	<p>Indexation de 1 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel 	01-12-21
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	<p>Calcul et octroi de la prime annuelle de 148,74 €</p>	01-12-21
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	<p>Octroi d'une prime unique brute non récurrente de 70 €</p>	01-12-21
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Indexation	<p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel 	01-12-21
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Prime	<p>Prime unique de 56 € pour les travailleurs à temps plein le 30/11/2021. Au prorata pour les temps partiels</p>	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
203.00	Carrières de petit granit	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de 0,4% : - des salaires minima et effectifs au <u>01/11/2021</u>	rétroactif
203.00	Carrières de petit granit	Chèques-cadeaux	Pour la Saint-Nicolas, octroi d'un chèque cadeau de 29,79 € par employé, augmenté de 12,39 € par enfant à charge.	01-12-21
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs	01-12-21
207.00	Industrie chimique	Aug. conv. et index.	Augmentation de 17,333 € : - des salaires mensuels minima Uniquement pour les employés exerçant une fonction mentionnée dans la classification des fonctions. Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes minima suite à une augmentation des montants par le secteur	01-12-21
207.00	Industrie chimique	Frais transport	Intervention employeur de 10 €/mois dans les frais de parking SNCB pour les travailleurs ayant un abonnement SNCB, au prorata de la formule d'abonnement	01-12-21
207.00	Industrie chimique	Info new's	Indemnité complémentaire chômage économique : 11,50 € /jour	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
207.00	Industrie chimique	Info new's	<p>Introduction d'une indemnité de sécurité d'existence de 11,50 €/jour non presté à charge de l'employeur pour les travailleuses enceintes en cas d'écartement obligatoire</p>	01-12-21
209.00	Fabrications métalliques - employés	Prime	<p>Prime de rétroactivité de 200 € bruts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les travailleurs en service au 30/11/2021 • Min 60 jours de travail effectif en 2021 et prorata pour les nouveaux entrés en service en 2021 • Prorata pour les temps partiels sur base du régime de travail au 30/11/2021 • Possibilité de prévoir un avantage équivalent 	01-12-21
215.00	Habillement et confection	Prime	<p>Indemnité de 2 €/jour pour les jours de CFM corona entre le 01/01/2021 et le 30/09/2021. Les sommes payées peuvent être récupérées par l'employeur auprès du Fond social.</p>	01-12-21
220.00	Industrie alimentaire	éco-chèques	Calcul des éco-chèques	01-12-21
220.00	Industrie alimentaire	Prime	Prime annuelle de décembre : 80 €	01-12-21
222.00	Transformation du papier et carton	Frais transport	L'indemnité vélo passe à 0,20 €/km parcouru limité à 40 km(trajet simple) au 01/11/2021	rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
226.00	Commerce international, transport et logistique	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs	01-12-21
226.00	Commerce international, transport et logistique	éco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de décembre - <u>Octroi en décembre 2021</u>	01-12-21
226.00	Commerce international, transport et logistique	Frais transport	- Intervention de l'employeur dans les frais de transport privé est indexée de 2,87%. - Intervention de l'employeur dans le prix du transport en commun est portée à 90 % dans le prix du titre de transport, sauf si un régime de tiers payant financier s'applique, auquel cas la contribution de 80 % est maintenue.	01-12-21
227.00	Secteur audio-visuel	Prime	Paiement de la prime annuelle de 270,61 €	01-12-21
302.00	Industrie hôtelière	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
303.03	Exploitation de salles de cinéma	éco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de décembre – Octroi en décembre 2021	01-12-21
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour travail de nuit - de l'indemnité pour vêtements de travail - de prime mensuelle propre au secteur - du supplément horaire pour travail jour férié 	01-12-21
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Prime	<p>Prime d'ancienneté :</p> <p>Le personnel ouvrier ayant au moins 3 ans d'ancienneté perçoit une prime annuelle avec les salaires du mois de décembre.</p> <p>Cette prime d'ancienneté s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 213,78 € entre 3 ans et moins de 6 ans de service - 397,00 € entre 6 ans et moins de 9 ans de service - 580,22 € à partir de 9 ans de service. <p>Les travailleurs qui n'ont pas de prestations complètes pendant l'exercice ont droit à une prime d'ancienneté au prorata de leurs prestations.</p> <p>L'ancienneté est acquise au niveau de l'entreprise et/ou du groupe et ne doit pas être ininterrompue. Elle est calculée en fonction de la durée de chaque contrat de travail individuel, sans distinction entre les prestations à temps plein ou à temps partiel, en date du 31 décembre de chaque année civile.</p> <p>La prime est payée en même temps que le salaire de décembre ou, en cas de résiliation du contrat de travail, à la fin du contrat de travail.</p>	01-12-21
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Prime	Prime annuelle : 219,89 € (prime de pouvoir d'achat)	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
306.00	Entreprises d'assurance	Prime	<p>Prime sectorielle de 150 €</p> <p>Prorata pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs à temps partiel : en fonction du taux d'occupation sur l'année 2015. - Les travailleurs dont l'exécution du contrat de travail est suspendue (maladie, crédit-temps complet, ... à l'exception du congé de maternité) : en fonction du nombre de mois rémunérés sur l'année. - Les contrats à durée déterminée (sauf contrats étudiants pour lesquels la prime n'est pas due) : en fonction du nombre de mois rémunérés sur l'année. - Les travailleurs engagés, ou quittant l'entreprise, en cours d'année : en fonction du nombre de mois rémunérés sur l'année. 	01-12-21
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21
313.00	Pharmacies	Prime	Paiement des primes annuelles de 125 € - 176 € - 109,24 €	01-12-21
314.00	Coiffure et soins de beauté	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité outil de travail 	01-12-21
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	Prime	Prime annuelle employés de : 173,36 €	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
319.02	Établissements et services d'éducation et d'hébergement de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone	éco-chèques	Octroi d'une prime de remerciement sous forme d'éco-chèques	01-12-21
319.02	Établissements et services d'éducation et d'hébergement de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone	Prime	Octroi d'une prime d'attractivité de 566,54 EUR pour l'année 2021 aux titulaires des fonctions de chef éducateur (barème 21) et de chef de groupe (barème 22)	01-12-21
320.00	Pompes funèbres	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de 0,4 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité chômage temporaire	01-12-21
325.00	Institutions publiques de crédit	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-12-21
326.00	Gaz & électricité	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima précédents Rétroactif au <u>01/01/2021</u>	rétroactif
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de 0,6695 % : - des salaire minima précédents	01-12-21
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Communauté germanophone	Augm. conv.	Augmentation des salaires minima et effectifs (pour un temps plein) * de 0,55 €/heure pour le personnel de production * de 90,56 €/mois pour le personnel d'encadrement	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Communauté germanophone	Chèques-cadeaux	Chèque-cadeau de 40 € octroyé aux ouvriers et employés liés, au 1er novembre 2020, par un contrat de travail ou d'apprentissage avec une ETA, à l'exclusion des étudiants et travailleurs intérimaires.	01-12-21
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Communauté germanophone	Info new's	Indemnité de 6€/jour pour les jour de CFM corona à partir du 01/01/2021 à la place de 3 €/jour.	01-12-21
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Communauté germanophone	Prime	Prime unique pour compenser l'augmentation des salaires depuis 01/2021	01-12-21
329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de 1,1 % des salaires effectifs au <u>01/01/2021</u> .	rétroactif
330.03	Prothèse dentaire	Augm. conv.	Augmentation de 5,5 % : - des salaires minima et effectifs Avec effet rétroactif au <u>01/11/2021</u>	rétroactif
333.00	Attractions touristiques	Augm. conv.	Augmentation de 0,4 % : - des salaires minima précédents Et adaptation des barèmes jeunes Rétroactif au <u>01/11/2021</u>	rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
333.00	Attractions touristiques	Prime	<p><i>Calcul et Paiement de la prime annuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de 338,75 € brut pour les employés - de 296,40 € brut pour les ouvriers 	01-12-21
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-12-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet